

COMPTE RENDU DU CM du 24/07/2014 à 18 h 00

Le vingt-quatre juillet deux mille quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint Paul sur Yenne, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre SULPICE, Maire.

Présents : M. Pierre SULPICE, M. Matthieu CAILLARD, M. Raphaël CHARDONNET, M. Laurent DEBAY, M. Steve HOOGHE, M. André DUPERCHY, Mme Frédérique GRUFFAT, Mme Christiane PERRIAND, M. Stéphane GAMES, M. Stéphane LOMBARD, M. Stéphane MERLIER.

Absents et excusés : Mme Laurence BOIRON (pouvoir à M. Steve HOOGHE), Mme Sandrine DIEBLING (pouvoir à Matthieu CAILLARD), Madame Maryline ROSSET (pouvoir à Pierre SULPICE), Mme Sabrina FEIGENBLUM.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique GRUFFAT.

Le conseil valide le compte rendu précédent.

1 - Acquisition immobilière parcelle B 268 appartenant à Madame Blondel

Le maire rappelle au conseil la décision prise le 19 juin en conseil de demander un avis professionnel sur l'état du four. Ce dernier s'avère en bon état mais quelques travaux de crépis et remise en place de pierres descellées sont à prévoir qui devraient avoisiner les 500 €. Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'acheter le four au prix de 2500 euros et autorise le maire à signer l'acte d'achat et tous documents nécessaires à cet achat chez Maître Marzewski, notaire à Yenne.

2 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame Christiane PERRIAND informe le conseil de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie annuelle. Après un appel auprès de différents partenaires financiers, la Caisse d'Epargne des Alpes propose une ouverture de crédit performante qui permet via internet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : une année

Taux d'intérêt : EONIA+ marge de 2.00 %

Paielement des intérêts : mensuel par débit d'office.

Frais de dossiers : 0.4 % prélevés une seule fois.

Le conseil, après délibération, demande à Madame Christiane Perriand de négocier les frais de dossiers qui sont élevés et reporte sa décision.

3 - Réhabilitation de la Cure : avenant à la maîtrise d'œuvre

Le maire rappelle au conseil que les modifications apportées au dossier initial de réhabilitation de la cure par la nouvelle équipe municipale modifient le contrat de maîtrise d'œuvre et génère un avenant.

Le montant de cet avenant s'élève à 13 045.00 € HT soit 15 654.00 € TTC. Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cet avenant de maîtrise d'œuvre d'un montant de 15 654.00 euros TTC.

4 - Ressources humaines

Le maire rappelle au conseil que l'agent chargé du poste d'ATSEM, d'animation et de l'entretien des locaux communaux bénéficie d'un contrat aidé (CAE) pour une durée hebdomadaire de 24 heures depuis juillet 2013. Ces contrats sont conclus pour une année et renouvelables une fois. Afin de clarifier les périodes scolaires et périscolaires, la commune renouvelle le contrat à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une année supplémentaire. Le service périscolaire de la communauté de communes prendra en charge les 4 heures d'animation hebdomadaire entre 12 h 30 et 13 h 30. La rémunération est fixée au SMIC. Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention et à renouveler le contrat pour la prochaine année scolaire.

5 - Questions diverses

FNACA : le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 100 euros à la FNACA. A la demande de l'association, le conseil demande à faire graver l'inscription Algérie sur le Monument aux Morts.

Réforme des rythmes scolaires : Le maire souhaite qu'une réflexion soit menée pour proposer des activités sportives pendant ce temps dégagé. Il est rappelé qu'à la rentrée, la communauté de communes ne proposera que l'accueil périscolaire qui sera payant.

Action « Lire et Faire Lire » : La commission scolaire doit organiser l'action Lire et faire lire 2014/2015 pour la prochaine rentrée scolaire. Des bénévoles se proposent de participer.

L'entreprise VTM Couturier a déposé deux demandes d'autorisation d'installation de stockage de déchets inertes sur les sites de « Challières » et du « Mollard ». Le conseil a émis un avis favorable à ces deux demandes avec des préconisations techniques relatives aux conditions d'ouverture et de sécurité.

Déneigement : concernant la prochaine campagne de déneigement, la commune réfléchit à deux solutions : soit la collectivité achète le matériel et embauche des vacataires, soit elle lance un appel d'offres auprès d'entreprises pour la prestation complète. L'étude est en cours.

SCOT : la commune vient d'être destinataire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique relative au projet de SCOT. Ce document est tenu à la disposition du public pendant un an.

Entretien de la voirie 2014 : La commission a fait le tour de la commune pour évoquer et prévoir les travaux à effectuer. Une enveloppe de 14000 Euros TTC est à prévoir :

- 1) Les travaux de terrassement pour les fossés et chemins.
- 2) Les travaux de revêtements de routes sont globalement en bon état. Il est nécessaire de faire du PATA (point à temps automatique). Le conseil mettra de l'enrobé à froid avant ces travaux.

Une consultation auprès d'entreprises est lancée avec une réponse à donner pour le 14 août.

Dates à retenir :

Gouter pour les 10 ans du club des aînés le vendredi 05/09 à 16h00 : inscription nécessaire

Réforme des rythmes scolaires : rendez avec Cyril Adam, coordonnateur jeunesse, le jeudi 31 juillet vers 16h45.

Prochain conseil : le mercredi 17 septembre 2014 à 20 h00